

Nouvelle mobilisation nationale des psychologues

Mardi 28 septembre 2021

à DIJON pour la Bourgogne et ses alentours

Le bilan

La manifestation fut un nouveau succès

130 psychologues, salariés du public, du privé ou libéraux, étudiants, enseignants, de la santé, de l'Education Nationale, du médico-social, ont défilé de la Sécurité Sociale à la Préfecture.

La **CGT**, le **SNP** et la **FSU** ont animé toute la mobilisation, de concert avec de nombreux psychologues syndiqués et non-syndiqués.

Plusieurs médias ont bien relayé la mobilisation par des interview et articles (FR3 Bourgogne, France Bleu Auxerre, Le Bien Public, K6fm...) et par la diffusion du communiqué de presse intersyndical régional (info Chalon, Dijoncter.info, etc...).



Nos revendications portaient sur :

- **La santé mentale est un enjeu de santé publique. Préservation de l'accès direct au psychologue sans prescription médicale avec remboursement par la Sécurité Sociale**

- Revalorisation des revenus pour tous – fonctionnaires et salariés du médico-social (qui ont été exclus du Ségur), salariés du privé, libéraux – et recrutements dans les institutions
- Concertation des représentants de la profession pour toute mesure la concernant
- Refus de méthodes ou techniques de soin imposées par l'Etat
- Défense de nos formations universitaires

Conformément au « dialogue social » du gouvernement, le Préfet n'a pas voulu recevoir les délégués (qui ne représentent pas seulement le secteur de la santé), réorientés sur l'ARS.



L'ARS a reçu la CGT, la FSU et le SNP, ainsi qu'une psychologue libérale, et nous a fort poliment écoutés.

Réponses de l'ARS, en citant l'allocution toute fraîche du Président :

- Renforcement des CMP en « 2^{de} vague » : 800 postes, soit 8 par département, mais on ignore s'il s'agit de psychologues
- Tarifs des libéraux : 40 € la 1^{ère} séance, et 30 € les suivantes (contre 75 € récemment en Belgique, sans prescription médicale)
- L'obligation de prescription médicale est requise « parce que c'est comme cela en France quand il y a un remboursement par la Sécurité Sociale »
- Tentative d'interprétation sémantique : la prescription médicale nous a été présentée comme « un adressage »
- Rien pour l'Education Nationale (40% de précarité et de nombreux postes non pourvus)

Les avancées sont minimalistes, insignifiantes pour les tarifs, insuffisantes pour le service public et l'obligation de la prescription médicale est toujours de mise.

Il faudra donc continuer et intensifier notre mobilisation pour notre « 3^{ème} vague » à nous, toujours plus nombreux.

Après ce coup de tonnerre aux Assises, à nous d'agir sur cette annonce qui n'est pas une loi : les parlementaires et les médias sont à solliciter par tous ! Action !